

DEBUTER EN COMPTABILITE (DIJON)

Référence : 20-21-122

Thématique : Formation-Comptabilité-Finance

Objectif

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable d'enregistrer les opérations courantes de la société.

Public

-

Programme

1. Les Principes fondamentaux de la comptabilité

Définition et rôle de la comptabilité – Emplois et ressources – Fonctionnement des comptes et enregistrement - Bilan

2. L'analyse de l'entreprise par le compte de résultat

L'analyse des emplois et des ressources - Fonctionnement des comptes : actif, passif, charges et produits -

Détermination du résultat de l'entreprise

3. L'enregistrement de l'activité au quotidien

Le plan comptable - Les travaux comptables (Journal Grand Livre Balance)

4. Les opérations courantes de comptabilité

La prise en compte de la TVA - Comptabilisation des factures (achats – ventes – avoirs - réductions de prix) – Comptabilisation des accessoires de facturation (transport – emballage) – Comptabilisation des acomptes

5. Les opérations liées avec les prestataires de services

La comptabilisation des opérations de prestations de services

6. Les relations avec le personnel et les organismes sociaux

Les charges de personnel – La rémunération et cotisations sociales – La comptabilisation des charges

7. Les opérations d'investissement

Distinction entre charges et immobilisations - Classification et règles d'enregistrement des immobilisations

8. Les opérations de trésorerie

Les règlements de banque et de caisse - Les effets de commerce - L'état de rapprochement bancaire

9. Les relations avec les administrations

L'imposition du bénéfice - L'imposition du Chiffre d'affaires : T.V.A. (modalités – déclaration et paiement – régime de TVA lié à la prestation de services)

Prérequis et niveau de connaissance préalable

Aucun niveau de connaissance préalable.

Lieux et dates

Dijon : Vendredis 25 septembre, 2 et 9 octobre 2020.

►Également disponible en FOAD :

Moyens pédagogiques et techniques d'encadrements

Suivi et évaluation de la formation

Coût de la formation

Coût total pour 3 jours de formation : 730 euros comprenant les frais pédagogiques (630 euros) et **les droits d'inscription (100 euros)** - (voir les conditions générales de vente).

Des offres promotionnelles peuvent vous être proposées par nos services, sous certaines conditions.

Les chefs d'entreprise artisanale, les conjoints collaborateurs et les conjoints associés éligibles **versent uniquement les droits d'inscription**. Pour les autres publics, la CMA vous adressera un devis et un programme pour établir votre demande de financement auprès de votre OPCO. Renseignez-vous en cliquant sur « Être rappelé » en bas de la fiche.

Réservez dès maintenant votre place

Attention, les places sont limitées. Si cette formation vous intéresse, réservez en ligne dès maintenant ou appelez-nous au 03.80.63.10.22.

► Notre organisme a reçu la certification Cequaform pour la qualité de ses formations.

Chambre de Métiers et de l'Artisanat Région Bourgogne Franche Comté

N° SIRET : 130 026 073 00010

N° déclaration d'activité formation : 27 39 01242 39

(cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

□

Délivré par:

- 21 - CMA Formation Dijon : Délégation Côte-d'Or 65-69 rue Daubenton - BP 37451 - 21074 DIJON Cedex

Prochaine session en cours de programmation. Vous pouvez dès à présent nous faire part de votre intérêt en cliquant sur "Être rappelé pour en savoir plus" depuis la page descriptive de l'offre sur votre plateforme.

Horaires :

De 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h00

Tarifs:

- Dirigeant - 100 euros